



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

CANTON  
DE  
CHARTRES NORD-EST

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE COLTAINVILLE DU 5 AVRIL 2018 A 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la commune de Coltainville s'est réuni le 5 avril 2018 à 20 h 30 dans la salle de la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GALIOTTO Philippe, Maire.  
La séance a été publique.

Présents : GALIOTTO Philippe, SIMI Marie-Hélène ; DIEU Christophe, SERIVE Anne-Marie, DEGAS Jean-Marc, BOUARD Jacques, GALOPIN Valérie, LECOEUR Hervé, TESSIER Socha, HOUZÉ Thierry, MARTIN Jacques, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Laurent PENISSON a donné pouvoir à Mme Valérie GALOPIN, M. Jean LERICHE a donné pouvoir à M. Jacques BOUARD, Mme Chantal GUERIN a donné pouvoir à M. Philippe GALIOTTO, M. Jacques FOURÉ a donné pouvoir à M. Christophe DIEU.

Madame Marie-Hélène SIMI a été nommée secrétaire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Délibération N°5/2018 - Compte de Gestion 2017 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole pour l'année 2017.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2017 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Vote** le Compte de Gestion 2017 de la Commune.

## Délibération N°6/2018 - Compte Administratif 2017

Madame Marie-Hélène SIMI présente le Compte Administratif de la Commune établi par le Maire pour l'année 2017.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier de Chartres Banlieue.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

### 1°) Exercice 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	433 523,78 €	202 088,65 €	231 435,13 €
Fonctionnement	488 690,40 €	458 112,77 €	30 577,63 €
Total	922 214,18 €	660 201,42 €	262 012,76 €

### 2°) Résultat de clôture 2017

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 3 945,10€		231 435,13 €	<b>227 490,03 €</b>
Fonctionnement	70 817,36 €	56 778,10 €	30 577,63 €	<b>44 616,89 €</b>
Total	66 872,26 €	56 778,10 €	262 012,76 €	272 106,92 €

### 3°) Restes à réaliser 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	70 990,00 €	305 210,00 €	<b>234 220,00 €</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de Madame Marie-Hélène SIMI, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Administratif 2017 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

## Délibération N°7/2018 - Affectation du résultat

Vu le résultat de clôture 2017 :

Investissement : 227 490,03 €

Fonctionnement : 44 616,89 €

### Considérant les Restes à réaliser 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	70 990,00 €	305 210,00 €	234 220,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2017 du budget de la Commune comme suit :

(S.I.) article 001 : solde d'exécution d'investissement reporté :	227 409,03 €
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	6 729,97 €
(R.F.) article 002 : excédent antérieur reporté :	37 886,92 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat 2017 de la Commune tel que proposé.

## Délibération N°8/2018 - Taux des contributions directes 2018

Monsieur le Maire propose de porter les taux d'imposition 2018, à :

	2017	2018
Taxe d'habitation	8,85 %	9.35 %
Taxe foncière (bâti)	13,28 %	13.78 %
Taxe foncière (non bâti)	28,50 %	29.00 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

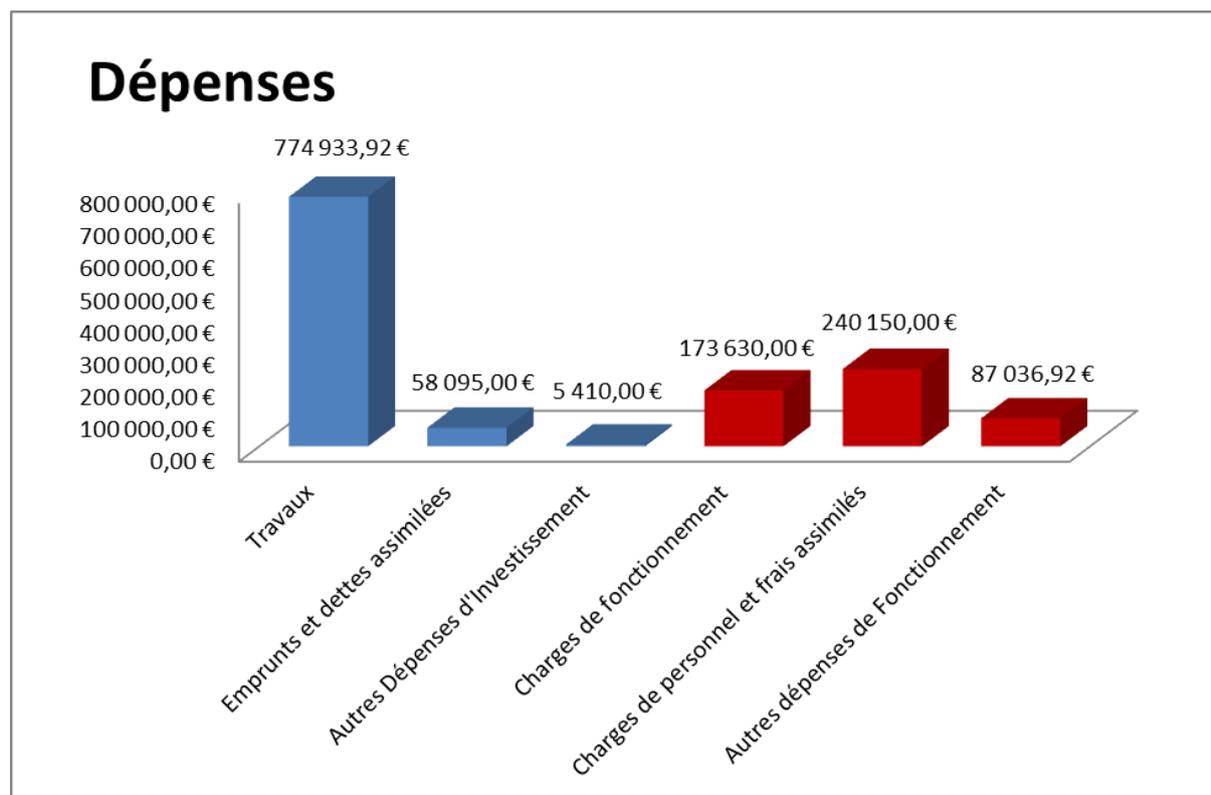
- **Fixe** le taux des contributions directes pour 2018 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases	Taux pour 2018	Produit attendu en 2018
Taxe d'habitation	898 100	9.35 %	83 972 €
Taxe foncière bâti	655 500	13.78 %	90 328 €
Taxe foncière non bâti	159 900	29.00 %	46 371 €
<b>TOTAL</b>			<b>220 671 €</b>

## Délibération N° 9/2018 - Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune incluant l'affectation du résultat de 2017, le compte de gestion et le compte administratif 2017 ayant été votés.

Chapitre	Montant	%
<b>Dépenses d'Investissement</b>		
Travaux d'investissement	774 933,92 €	57,86%
Emprunts et dettes assimilées	58 095,00 €	4,34%
Autres Dépenses d'Investissement	5 410,00 €	0,40%
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		
Charges de fonctionnement	173 630,00 €	12,96%
Charges de personnel et frais assimilés	240 150,00 €	17,93%
Autres dépenses de Fonctionnement	87 036,92 €	6,50%
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 255,84 €</b>	<b>100%</b>



### Détails des dépenses d'investissement

#### (article 21)

Travaux rue de la République, place de la Liberté, et divers

511 900,00 €

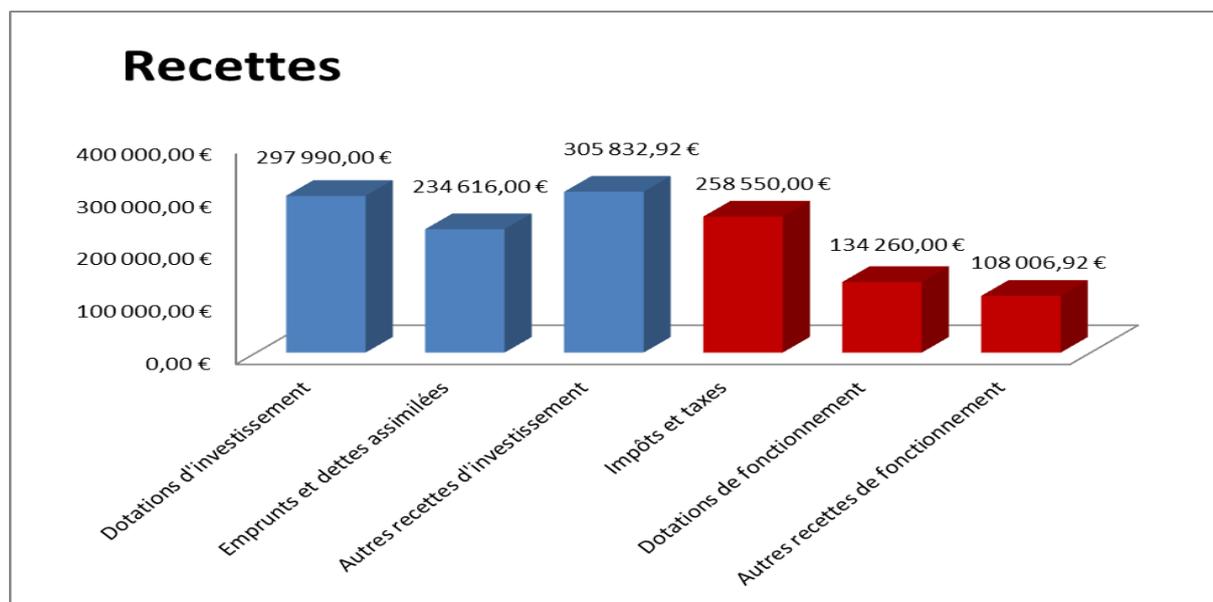
Travaux Eglise

247 200,00 €

Autres investissement

15 833,92 €

Chapitre	Montant	%
<b>Recettes d'Investissement</b>		
Dotations d'investissement	297 990,00 €	22,25%
Emprunts et dettes assimilées	234 616,00 €	17,52%
Autres recettes d'investissement	305 832,92 €	22,84%
<b>Recettes de Fonctionnement</b>		
Impôts et taxes	258 550,00 €	19,31%
Dotations de fonctionnement	134 260,00 €	10,02%
Autres recettes de fonctionnement	108 006,92 €	8,06%
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 255,84 €</b>	<b>100,00%</b>



#### Détails des dotations d'investissement

Conseil Départemental

Chartres Métropole

Fondation du Patrimoine (dons)

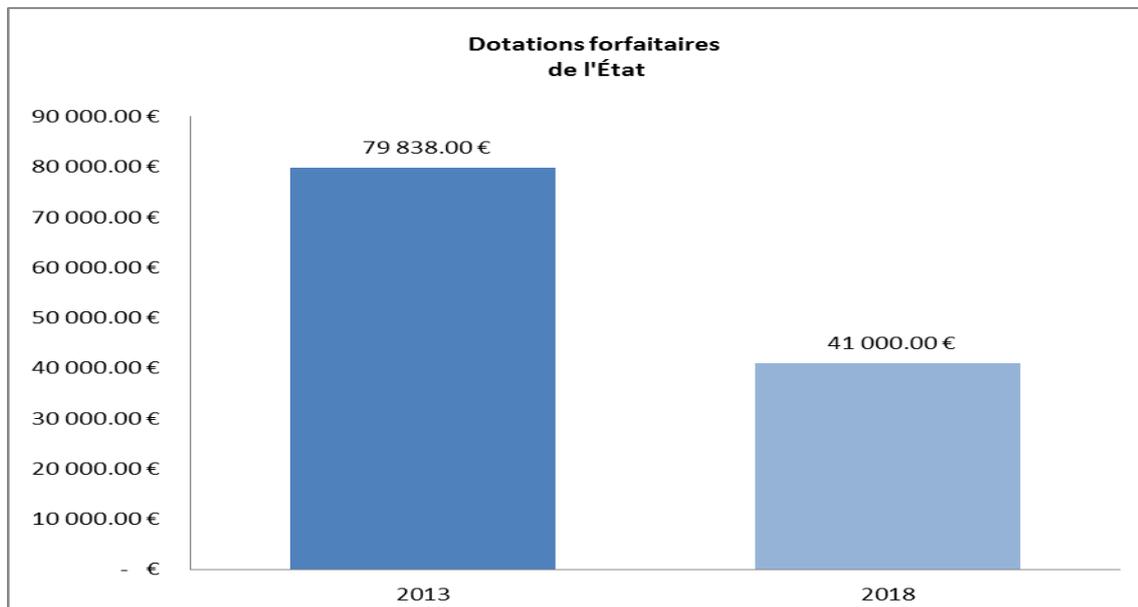
#### Détails Impôts et Taxes

Taxes foncières (bâti et non bâti) et taxes d'habitation

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le Budget Primitif 2018 de la Commune** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 500 816.92 € en section de fonctionnement et à la somme de 838 438.92 € en section d'investissement.

### Baisse de la dotation forfaitaire entre 2013 et 2018



#### Question diverse :

La réfection de la route départementale 106<sup>2</sup> débutera le 16 avril prochain. La route sera entièrement interdite à toute circulation.

Coltainville, le 11 avril 2018

Le Maire,

Philippe GALIOTTO